



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 107086

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessaire prise en considération des besoins croissants de la santé mentale dans notre pays. En effet, alors que les professionnels de santé constatent la progression de certaines pathologies mentales, en particulier des dépressions, et que la demande de lits en géronto-psychiatrie ne fait qu'augmenter, la part consacrée par l'État à ce domaine de la santé publique est faible. La Commission européenne a d'ailleurs souligné dans son récent livre vert qu'en 2004 la France a attribué 5 % de ses dépenses totales de santé à la santé mentale, contre 10 % en Allemagne et 12 % en Grande-Bretagne. Concrètement, le remboursement à la journée de l'assurance maladie est inférieur au coût réel de la prise en charge du patient et l'évolution tarifaire reste en dessous de l'inflation. En conséquence, il demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'augmenter le budget consacré à la santé mentale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107086

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10778